

Titre du rapport : Relevé de conclusion du 6 novembre 2017

Rapporteur (s) : Président UBFC	Point N°1
Séance du Conseil des membres	4 décembre 2017

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour approbation
- Pour information

Rapport :

Membres présents ou représentés :

Messieurs Alain BONNIN, Président de l'uB ; Macha WORONOFF, représentant Jacques BAHY, Président de l'UFC ; Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon ; Stephan BOURCIEU, Directeur général de BSB.

COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

Invités :

Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM (invité permanent),
Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC,
Madame Khadija CHAIRAOUI, Vice-présidente chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle,
Messieurs Olivier PREVOT, 1^{er} Vice-président UBFC, Michel DE LABACHELERIE, Vice-président UBFC chargé de la recherche et des projets structurants.

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 4 septembre 2017
2. Approbation du relevé de conclusions de la réunion du 2 octobre 2017
3. Projet d'Action Coordonnée « Fin de la vie et médecine palliative »
4. Commissions d'experts disciplinaires
5. Pôles thématiques UBFC
6. Campagne d'emplois
7. Répartition des frais de gestion 2017
8. Débat d'Orientation Budgétaire
9. Informations
10. Questions diverses

Décisions :

En préambule à l'ordre du jour, les membres souhaitent revenir sur la réunion du 16 octobre au Rectorat de Dijon, au cours de laquelle la gouvernance d'UBFC a été évoquée en présence de la Préfète de Région, de la Présidente de la Région et des Recteurs. Les membres conviennent de l'importance de mener une réflexion de fond sur le modèle de gouvernance en fonction des différentes hypothèses déjà évoquée dans plusieurs séminaires. Un séminaire est programmé le 27 novembre 2017 à 14h30 à UBFC.

1. Approbation du relevé de conclusion du 4 septembre 2017

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité, nonobstant quelques corrections typographiques.

2. Approbation du relevé de conclusion du 2 octobre 2017

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

3. Projet d'Action Coordonnée « Fin de la vie et médecine palliative »

Ce projet, coordonné par Régis Aubry, consiste à créer un réseau de recherche sur les problématiques de fin de la vie et de médecine palliative. Le MESRI a proposé à UBFC de porter le projet sous la forme d'une action coordonnée nationale.

Si cela est validé par UBFC, le MESRI apportera du financement pendant 3 ans, dont 30 k€ dès 2017 pour financer un personnel pour la coordination.

La Fondation de France pourrait également être un financeur.

La communauté régionale a été informée - CHUs, UFRs Santé, MSH – et apparait très intéressée par le projet. Macha Woronoff souligne que Régis Aubry est un interlocuteur reconnu sur ces questions au niveau national et a démontré une forte capacité à lever des fonds. Des actions à l'échelle de BFC sont déjà en place : espace éthique BFC, réseaux d'acteurs et animation à l'échelle BFC, protocole collaboratif sur l'euthanasie à l'échelle B&FC ...

Le projet a une très forte dimension interdisciplinaire et est cohérent avec ISITE-BFC. Il permettra à d'UBFC d'être chef de file national sur ces questions.

Le Conseil des membres approuve le portage de cette action coordonnée par UBFC à l'unanimité. Ceci sera porté à la délibération de prochain CA d'UBFC.

4. Commissions d'experts disciplinaires (CED)

La 3^{ème} version du référentiel commun est proposée au Conseil des membres. Il s'agit essentiellement de réaliser les derniers ajustements concernant des situations particulières.

Les CED ont un rôle et un mode de fonctionnement clairement définis, en particulier pour la constitution des comités de sélection relatifs au recrutement des enseignants-chercheurs. Pour BSB, les recrutements sont réalisés avec des procédures spécifiques à l'établissement. BSB se conformera aux modalités exposées dans le document pour les recrutements qui relèveraient de financements publics – dans le cadre d'ISITE-BFC en l'occurrence. Pour AgroSup Dijon, ce sont les départements d'enseignement qui continueront à jouer le rôle attendu des CED. Par ailleurs, dans le document décrivant les CED, rayer « rassemblé en AG » pour ce qui concerne AgroSup Dijon.

Les travaux du Pôle fonctionnel Recherche d'UBFC ont montré que la référence aux sections CNU est très largement compatible avec les autres nomenclatures disciplinaires (CNRS ou CNECA par exemple).

Le Conseil des membres vote à l'unanimité en faveur du texte proposé, qui pourra donc être présenté pour délibération au prochain CA d'UBFC.

5. Pôles thématiques UBFC

Le texte présenté en CM se décline en trois parties. Il décrit premièrement les missions des pôles thématiques. En second lieu, il propose de rassembler les modalités de fonctionnement des Pôles et les missions des Pôles dans un document intitulé Charte du Pôle Thématique [Nom] qui comprend une partie commune aux pôles et une partie spécifique pour chaque pôle. Il propose troisièmement de rassembler et de décrire pour une période donnée (par exemple sur une année ou deux années) les objectifs et les missions de chaque Pôle dans un document intitulé Feuille de route [Période] du Pôle thématique [Nom].

Pour le Polytechnicum, il convient d'être pragmatique et concernant la charte de se référer au maximum à l'accord de consortium. Le Polytechnicum élabore sa feuille de route et doit étudier les éléments à ajouter pour remplir les missions associées à la trajectoire ISITE-BFC (recrutement par exemple).

Les actions des pôles thématiques consistent à impulser un travail collectif en matière d'élaboration, de consolidation de projets structurants et d'émergence de nouveaux projets à l'échelle d'UBFC – pour le pôle et entre les pôles - en vue de créer une dynamique de projets scientifiques et de concourir à la trajectoire d'ISITE-BFC – y compris au-delà des milestones. Les pôles ont un rôle essentiel d'animation pour aboutir à ces objectifs et cela quel que soit le pôle. L'animateur de l'axe ISITE-BFC sera un des éléments du binôme des 3 pôles concernés (cette précision est à écrire dans la charte). Pour les 3 pôles SHS cela est également déterminant dans l'optique d'intégration et de participation plus large des SHS à la trajectoire d'ISITE-BFC (qui est un des objectifs d'ISITE-BFC) et du fait du rôle structurant des 2 MSH.

Le CM demande un temps d'analyse de la proposition, fera des propositions et les points de synthèse sont les suivants :

- l'orientation prise par le texte convient,
- la question des profils est à étudier et le curseur sur les 10% des postes dans les axes d'ISITE-BFC,
- l'articulation avec les instances sur les points de désignation des binômes et de la charte,

- l'accord de consortium PIM est passé dans tous les CA : les liens entre le texte proposé pour les pôles et l'accord de consortium du PIM doivent être réfléchis. A ce titre l'accord de consortium vaudra charte avec des adaptations à la marge,

- calendrier : la discussion se fera au CAC de décembre. Un point est à refaire au CM de décembre, durant lequel les membres pourront faire des propositions.

6. Campagne d'emplois

En amont de la présentation de la campagne d'emplois, Khadija Chahraoui fait un point de situation sur l'organisation des services au niveau de la formation doctorale en liaison avec le transfert de compétences à UBFC et ce que cela signifie : la formation et l'accueil des doctorants continuent à se faire dans les établissements, les laboratoires hébergent les doctorants et les formations sont dispensées dans les établissements. L'organisation se fait en trois niveaux et il faut réfléchir à une organisation qui amène une plus-value. Les secrétariats des ED assurent les missions pédagogiques et administratives de proximité ainsi que la gestion des missions et des commandes. Les postes sont déployés sur les trois sites Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard. Au niveau du Bureau des ED, on trouve le suivi administratif des soutenances, jury, conventions de co-tutelle..., pour les thèses et les HDR. Un poste Tech est ici nécessaire.

Par ailleurs, il s'agit d'assurer les missions transversales associées aux formations transversales (catalogue), à l'harmonisation des pratiques des ED et aux axes stratégiques de développement, d'attractivité, d'insertion professionnelle, de valorisation et d'internationalisation des études et de la formation doctorale à UBFC. Si, dans le cas précédent, on recherche une plus-value organisationnelle, l'objectif est ici une plus-value de la politique doctorale et de ses orientations stratégiques. Il y avait un poste à Dijon qui a disparu. Un support de poste ASI (insertion professionnelle et valorisation) est souhaité pour développer ses missions et qui serait déployé sur les trois sites Dijon, Besançon et Belfort.

Khadija Chahraoui signale que les VP recherche des établissements participent également aux AG du collège doctoral.

Par ailleurs, par rapport à la campagne d'emplois proposée, Alain Bonnin souhaite un poste supplémentaire pour assurer les missions de gestion des projets de recherche à Dijon. Il souhaite par ailleurs qu'un bilan des recrutements, du fléchage et des financements soit fait pour le prochain CM.

Conclusion

Par rapport à la campagne d'emplois présenté, un poste supplémentaire Tech Finance pour gestion des contrats de recherche est ajouté. Ainsi, la liste des postes est :

- 3 TECH finances : les responsabilités confiées à UBFC nécessitent d'anticiper la montée en puissance de la gestion financière (ISITE-BFC, ANR, H2020, PIA 3, etc.) et de l'agence comptable. Un projet est à l'étude pour que l'agence comptable de l'uB assure cette fonction pour le compte d'UBFC, par adjonction de service. Si ce projet est viable, il a été convenu que cette nouvelle organisation interviendrait à partir de juillet 2018. Les profils et les affectations seront à déterminer ultérieurement, une fois instruction faite.
- 1 TECH finances (AgroSup Dijon) : La gestion des projets de recherche nécessite la présence sur le site de Dijon d'un technicien chargé de la gestion financière. Avec ce poste, l'ensemble des établissements membres éligibles aura bénéficié d'au moins un support au service de la politique de site.

- 1 IGE informatique (par voie de mobilité) : La finalisation du schéma directeur du numérique et sa mise en oeuvre nécessite de recruter une deuxième personne dans le service informatique/numérique d'UBFC.
- 1 ASI et 1 TECH pour les études doctorales. La création de ces deux postes sont une nécessité pour assurer un service de qualité tant au sein des ED que pour assurer les missions transversales portées par le collège doctoral. La création de ces deux postes nécessite débat sur la réalité des études doctorales et sur l'engagement des établissements dans leur bon fonctionnement (RH, moyens en fonctionnement et contrats doctoraux).

Délibération : vote à l'unanimité.

La campagne d'emploi sera donc présentée au CA du 14 novembre 2017.

7. Répartition des frais de gestion 2017

Pour 2017, il est proposé de reconduire les clés de répartition fixées en 2016.

Délibération : vote à l'unanimité pour 2017.

Il s'agit néanmoins de ré-étudier les clés de répartition pour 2018 dans la mesure où :

- UBFC ne peut pas percevoir de préciput pour les ANR, n'étant pas établissement hébergeur,
- La question des frais de gestion calculés sur les overheads pour les projets H2020 doit être retravaillée.

Par ailleurs, O. Prévôt indique que cette question devra être débattue pour 2018 afin de pouvoir assurer à la Comue les moyens financiers suffisants pour assurer ses missions.

8. Débat d'orientation budgétaire

Le DOB est présenté. Il sera proposé au CA du 14 novembre. Ce document permet de mettre les ressources et les dépenses en regard des missions assurées par UBFC.

Les questions relatives au transfert ou non à la Comue des Contrats doctoraux Etat devra être débattue prochainement en Conseil des membres.

F. Roche-Bruyn évoque la question de la répercussion de la baisse de la dotation pour RITM-BFC par rapport à la demande financière initiale. Cette question devra être travaillée.

Concernant les avis relatifs aux EUR

N. Chaillet indique que les trois projets déposés sont des très beaux projets. Il faut que les projets non retenus soient retravaillés et redéposés en vague 2.

9. Informations

Taux de signature scientifique commune dans les publications du site :

- depuis janvier 2015 : 40 %,
- depuis janvier 2016 : 55 %,

- depuis janvier 2017 : 66 %.

10. Questions diverses

Financement des déplacements Dijon-Besançon des étudiants sur les formations co-accréditées : suite au courrier de la Région, ce point a été évoqué avec la Région au dernier COS ESRI. Dans un premier temps, il faut adresser à la Région un document précis sur le nombre d'étudiants et le nombre de déplacements concernés, pour évaluer le montant financier. Les établissements concernés ont donc été sollicités.

Le congrès du 26 septembre a demandé à avoir un verbatim du CM.
Vote du conseil des membres : 5 oppositions sur 5 membres présents.

Prochain Conseil des Membres : 4 décembre 2017.